



MUNICIPALITÉ DE

Saint-Esprit

AVIS PUBLIC



AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ

**ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION
PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT N° 684-2022**

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

Lors d'une séance ordinaire tenue le 6 juin 2022, le conseil a adopté le **Premier projet de Règlement # 684-2022 modifiant le règlement de zonage #364 modifiant les dispositions applicables à l'agrandissement d'un bâtiment ou d'un usage dérogatoire.**

Ce Premier projet de règlement consiste à modifier le règlement de zonage pour régir les constructions et les usages dérogatoires protégés par droits acquis dans les zones publiques.

Le Premier projet de règlement # 684-2022 contient une disposition propre à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

Une assemblée publique de consultation aura lieu le **lundi 27 juin 2022 à 18 h 30** à la Mairie de Saint-Esprit, sise au 21, rue Principale, Saint-Esprit, Québec. Au cours de cette séance, le conseil expliquera le projet de règlement et les conséquences de son adoption et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

Le Premier projet de règlement est déposé au bureau de la soussignée où toute personne intéressée peut en prendre connaissance aux heures d'ouverture, soit du lundi au jeudi de 8 h 30 à 17 h et le vendredi de 8 h à 13 h et sur le site web de la municipalité.

Donné à Saint-Esprit, ce 10^e jour de juin 2022.

- Original signé -

Caroline Aubertin
Directrice générale et greffière-trésorière